

 <p>U.F.R. Droit et Science politique</p>	<p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : « Droit public »</p> <p>Master 2 Métiers de l'Urbanisme et de l'Immobilier</p> <p>Responsable : Catherine MAMONTOFF, Professeure</p> <p> </p>	<p>Année universitaire 2018-19</p> 
--	--	--

Master adossé au C.E.R.D.A.C.F.F.
(Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation de la formation

Le Master 2 « Métiers de l'immobilier et de l'urbanisme », se centre sur l'étude du droit (ou des droits) de l'immeuble. Il présente l'originalité de se définir par son objet et donc d'être structurellement pluridisciplinaire ou transversal (droits des biens publics et des biens immobiliers privés, droits de la construction publique et de la construction privée, urbanisme, contentieux de l'urbanisme, etc.) Par son caractère pluridisciplinaire cette formation se distingue de l'offre classique qui, elle, s'articule, soit autour du droit public immobilier (au sens large), soit autour du droit privé immobilier. Elle acquiert ainsi la particularité de former des praticiens rompus aux questions diverses et imbriquées qui surgissent dans l'action d'aménager ou de construire. La participation de praticiens des domaines concernés assure l'adéquation entre la formation et les professions de l'immobilier et de l'urbanisme, dans un secteur très porteur. Il y a une forte demande de formations spécialisées sur la Côte d'Azur et le Var, offrant les débouchés nécessaires, les besoins en la matière étant actuellement très loin d'être satisfaits.

Objectif de la formation

Cette filière s'adresse aux étudiants et aux personnes soucieuses de compléter leur formation ou de diversifier leurs compétences dans le domaine de l'urbanisme et de l'immobilier. L'objectif est de former des juristes de haut niveau capables de travailler dans les secteurs d'activités relatifs aux droits public et privé de l'immeuble.

Insertion professionnelle

Ce Master ouvre l'accès à toutes les professions de l'immobilier, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, aussi bien publiques que privées. Dans le secteur public ou quasi public, ils trouveront principalement leurs emplois dans les collectivités territoriales et leurs groupements, dans les sociétés d'économie mixte nationales et locales, dans les services de l'Etat et ses établissements publics. Dans le secteur privé, les professions accessibles sont celles d'avocats spécialisés, notaires, conseils juridiques aux promoteurs et aménageurs, géomètres, experts, syndics d'immeuble, agences immobilières, etc.

Dans le secteur public, l'accès à la fonction publique se fait par concours ; un niveau de diplôme est exigé en fonction de la catégorie du concours. L'accès peut se faire également par contrat, sous certaines conditions. Dans le secteur privé, certaines professions sont réglementées ; le diplômé doit remplir les conditions exigées pour accéder à ces professions.

Conditions d'accès

Le Master 2 « Métiers de l'urbanisme et de l'immobilier » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit ou tout autre diplôme jugé équivalent, en formation initiale et continue. La sélection se fait sur dossier, via la plateforme eCandidat.

Pour les étudiants en formation continue : renseignements auprès d'ASURE Formation ;
tel. 04 89 15 21 55 / 06 62 88 03 56 - Web : unice.fr/asure

Préparer le Master en Alternance

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du service des Masters : Tel. 04. 89.15.25.28

Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr

VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignements auprès d'ASURE Formation ; tel. 04 89 15 21 55 / 06 62 88 03 56 - Web : unice.fr/asure

Programme des études (sous réserve de modifications)

Semestre 3

Description de la formation	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 1 – Droit Public des Sols 6 ECTS			
Droit des biens publics * (Examen : écrit de 3h)	20	C. Mamontoff Professeur des Universités	2
Mode acquisition des sols (Examen : écrit de 2h)	20	C.Mamontoff Professeur des Universités	2
<i>*cours mutualisés avec le M2 ACT</i>			
UE 2 – Droit Privé des Sols et Fiscalité 6 ECTS			
Droit des biens immobiliers privés (Examen : écrit de 3h)	20	D. Fabiani Maître de conférences et Notaire	2
Fiscalité immobilière (Examen : écrit de 3h)	20	Direction des Finances Publiques	2
UE 3 – Urbanisme et Environnement 6 ECTS			
Droit de l'urbanisme* (Examen : écrit de 3h)	20	F.Nicoud Maître de conférences	2
Droit de l'Environnement (Examen : écrit de 3h)	20	F. Grech Avocat	
<i>*cours mutualisés avec le M2 ACT</i>			
UE 4 – Droit du Logement 6 ECTS			
Politiques du logement (Examen : oral)	20	M. Smadja Directeur Général API Provence	2
Droit de la copropriété (Examen : oral)	20	F. Ghelfi Maître de conférences	2
UE 5 – Méthodologie 6 ECTS			
Méthodologie du rapport de stage ou mémoire (contrôle continu)	10	C. Mamontoff Professeur des Universités	1
TOTAL SEMESTRE 1	170	30	

Semestre 4

Description de la formation	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 6 – Droit de la Construction 6 ECTS			
Droit de la construction publique (Examen : oral)	20	M. Crahes Chef service commande publique chez SDIS	2
Droit de la construction privée (Examen : écrit de 3h)	20	F. Assus-Junter Avocate	2
UE 7 – Promotion Immobilière 6 ECTS			
Droit de la promotion immobilière (Examen : oral)	20	R.Rabhi Avocat	2
Droit des cessions immobilières (Examen : écrit de 3h)	20	D. Fabiani Maître de conférences et Notaire	2
UE 8 – Contentieux 6 ECTS			
Contentieux de l'Urbanisme (Examen : écrit de 1,30 h)	10	A. Rainaud Maître de conférences	1
Contentieux de la Construction (Examen : écrit de 1,30 h)	10	A. Rainaud Maître de conférences	1
UE 9 – Méthodologie 6 ECTS			
Méthodologie (contrôle continu)	10	C. Mamontoff Professeur des Universités	1
UE 10 – Mémoire et rapport de stage 6 ECTS			
Mémoire ou rapport de stage			4
TOTAL SEMESTRE 2	110	30	

Élément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

Contrôle des connaissances

Toutes les matières donnent lieu à une épreuve définie dans le programme. Il y a une session d'examens par an.

Le rapport de stage et/ou le mémoire et la soutenance obligatoires sont notés sur 80.

Le diplôme est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres.

Stage et mémoire

Deux parcours sont proposés : le parcours professionnel et le parcours recherche.

Parcours professionnel : tout étudiant suivant le parcours professionnel doit soit effectuer un stage d'une durée souhaitable de 3 mois, dans une structure privée ou publique, après la période des examens du second semestre ; soit effectuer une alternance entreprise/université, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, conformément aux périodes préétablies par l'UFR Droit et Science politique.

Dans les deux cas, l'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport de stage dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Parcours recherche : tout étudiant suivant le parcours recherche doit réaliser un mémoire de recherche. Celui-ci est rédigé sous la direction d'un enseignant-chercheur de la formation dans la spécialité du thème de recherche. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, de deux membres, le directeur de recherche et un membre issu de la formation.

Les soutenances sont obligatoires et ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription.

Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire est transmis à chacun des membres du jury, 15 jours avant la date de soutenance.

MOYENS TECHNIQUES

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION en ALTERNANCE

Coût horaire de la formation et coût global de la formation de 330h, soit 12€/heure

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

En partenariat avec l'UNIS



CALENDRIER D'ALTERNANCE ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

MASTER 2 MUI

330h de formation (280h d'enseignement + 50h de méthodologie)

Calendrier susceptible d'être modifié, en raison notamment de modifications statutaires réglementaires pouvant survenir exceptionnellement en cours d'année.

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT
1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J
2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V
3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S
4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 S	4 J	4 D
5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L
6 J	6 S	6 M	6 J	6 L	6 M	6 M	6 L	6 L	6 S	6 S	6 M
7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M
8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J
9 D	9 M	9 S	9 D	9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V
10 L	10 M	10 V	10 L	10 J	10 D	10 D	10 V	10 V	10 D	10 M	10 S
11 M	11 J	11 S	11 M	11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 L	11 M	11 D
12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L
13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M
14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M
15 S	15 L	15 V	15 S	15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J
16 D	16 M	16 J	16 D	16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V
17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 J	17 L	17 S
18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 V	18 M	18 D
19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 J	19 S
20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 V	20 S	20 M
21 V	21 D	21 M	21 J	21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 S	21 L	21 M
22 S	22 L	22 V	22 S	22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 D	22 L	22 J
23 D	23 M	23 S	23 D	23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V
24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S
25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 D
26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 J	26 L
27 J	27 S	27 M	27 V	27 L	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M
28 V	28 D	28 M	28 J	28 V	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M
29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J
30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V
31 M	31 M	31 V	31 L	31 J	31 V	31 D	31 M	31 V	31 D	31 M	31 S

Université 52h	Université 50h	Université 50h	Université 40h	Université 50h	Université 50h	Université 40h	Université 25h	Université 21h			
dimanches et jours fériés				Université de Nice		Entreprise					
Palais Nikkaia expert Immo FNAIM (obligatoire)											
Semaines faculté	Soutenance en septembre 2019										